

A l'attention de
M AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil,
Mme LAUGIER, directrice des ressources humaines
de l'académie de Créteil
M. Mme..... IA-IPR de
s/c de M. Mmechef.fe d'établissement
en copie
SUD éducation 93

Objet : refus de participation au rendez-vous de carrière

Monsieur le recteur, Madame la directrice des ressources humaines,

(Si la procédure n'a pas été respectée :)

J'ai appris le que je faisais partie de la cohorte des promouvables à l'accélération de carrière du échelon, or il est prévu à l'article 3 de l'Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en oeuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale, que je sois «*informé individuellement avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir* », ce qui n'a pas été le cas.

J'exprime par le présent courrier mon refus de participer à ce rendez-vous de carrière, qu'il s'agisse de l'inspection ou des deux entretiens prévus.

Ce refus s'appuie tout d'abord sur un désaccord avec les modalités mises en oeuvre. En effet, cette évaluation, qui a été refusée en Comité technique ministérielle par plusieurs organisations syndicales, ne permet pas de parler librement de pédagogie du fait de sa nature-même, censée déterminer le rythme de l'avancement en classant les agent-es les uns par rapport aux autres. C'est une mise en concurrence des collègues via l'avancement de seulement 30 % d'entre eux et elles qui est privilégiée. Par ailleurs, comment juger de ma pratique pédagogique via des visites à intervalles très espacés, sur une seule heure de cours ? Enfin, il me paraît inconcevable d'envisager un échange pédagogique libre, pertinent et transparent dans le cadre d'une évaluation potentiellement anxiogène, et porteuse de pression pour tant de collègues.

Ce refus s'appuie également sur un désaccord avec le renforcement du pouvoir des chef-fes d'établissement sur cette évaluation. En effet, la pression hiérarchique autour de l'évaluation a pris un tournant inacceptable. L'évaluation par les chef-fes d'établissement, remplaçant la notation administrative, pose plusieurs soucis notamment un empiétement significatif des chef-fes d'établissement sur la liberté pédagogique comme le montrent les items prévus dans le compte rendu d'entretien. Ensuite, c'est une possibilité inédite de mise au pas des personnels les plus revendicatifs, et à travers eux et elles de l'ensemble de leur équipe de professeur-es.

Ce refus est en outre motivé par l'opposition aux nouvelles pratiques managériales engendrées par cette évaluation. Il s'agit d'un document d'auto-évaluation, de promotion de ses compétences et de ses aspirations professionnelles, dans une logique de carrière individualisée et concurrentielle, à l'inverse des valeurs de solidarité et de défense collective du service public auxquelles j'adhère.

Enfin, j'estime que ce rendez-vous ne répondra en rien à mes difficultés et interrogations quotidiennes, que ce soit sur le manque de moyens matériels (*parc informatique vétuste, connexion internet faible, budgets insuffisant pour permettre l'achat du matériel pédagogiques suffisants, DHG insuffisantes mettant les disciplines, projets et dispositifs en concurrence*) ou humains (*classes surchargées, heures supplémentaires imposées*) rendant difficile la plupart des projets et actions pédagogiques qui font le coeur du métier d'enseignant-e tel que je le conçois. Cette politique de réduction de moyens se fait toujours au détriment des élèves, en particulier dans notre département.

C'est donc pour toutes ces raisons que je refuse de participer à ce rendez-vous de carrière dans l'attente d'une évaluation coopérative et purement formative déconnectée de l'évolution des rémunérations. Une réduction du temps de service permettrait des concertations et échanges pédagogiques plus utiles à nos pratiques au quotidien et favoriserait une formation et évaluation entre pairs.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mon attachement sincère au service public d'éducation